



APPROBATION DU BUDGET 2018

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2018

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du Collège des bourgmestre et échevins
3. Canalisation rue du Lavoir, collecteur Drosbach, phase II
4. Cadeaux au personnel communal et aux conseillers
5. Avenant à la convention EMERA
6. Renouvellement d'une autorisation d'ester en justice (terrain Bruck)
- 7a. Budget rectifié 2017, discussion et approbation
- 7b. Budget 2018, discussion et approbation
8. Perte de caisse pour Madame la receveuse
9. Motions des conseillers
10. Correspondance et questions des conseillers

PRÉSENTS :

Bourgmestre : Diane BISENIUS-FEIPPEL ; échevins : Thomas BEREND et Jean-Paul SUNNEN ; conseillers : Patrick CALMUS, Raphaël GINDT, Lou LINSTER, Jean-Pierre ROEMEN ; secrétaire : Marc THILL

ABSENTS, EXCUSÉS :

Marcel JAKOBS, Christiane SCHMIT-HAMEN, conseillers

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel excuse l'absence des conseillers Marcel Jakobs et Christiane Schmit-Hamen pour cause de maladie. Une motion du conseiller Jean-Pierre Roemen sera discutée sous le point 9 de l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel informe que les deux postes vacants au sein de l'équipe de régie seront à nouveau pourvus d'un titulaire. Le conseiller Patrick Calmus aurait préféré avoir recours à une entreprise privée pour effectuer les travaux. La bourgmestre souligne l'impératif d'une permanence qui ne pourra pas être assurée par une entreprise privée. Le recours aux services de Pro-Actif se fait déjà assez fréquemment. Le conseiller Raphaël Gindt propose d'expliquer méticuleusement les droits et les devoirs aux candidats au moment de leur engagement. L'échevin Jean-Paul Sunnen propose une analyse générale de la situation de l'équipe de régie postérieure à l'engagement des nouveaux salariés.

3. CANALISATION RUE DU LAVOIR, COLLECTEUR DROSBACH, PHASE II

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel explique la deuxième phase du projet du collecteur d'eaux usées Drosbach. Ce tronçon se situe entre la rue du Lavoir et la rue de Bettembourg. Les coûts se chiffrent à 1.032.400 €, mais peuvent être financés par les cotisations au syndicat intercommunal SIDERO.

Dans le cadre du même chantier, la conduite d'eau potable sera renouvelée, la route sera réaménagée pour apaiser le trafic et le trottoir sera élargi à 1,50 m.

Les ingénieurs du bureau d'études Schroeder & Associés expliquent les détails du chantier. Le diamètre des conduites de la canalisation sera augmenté de 400 mm à 600 mm. Le système de canalisation des eaux mixtes sera partiellement complété par le système de canalisation séparatif, qui partage les eaux pluviales des eaux usées.

Le chantier sera planifié avec l'administration des Ponts & Chaussées afin d'éviter les éventuels problèmes de la circulation.

Le projet est approuvé unanimement par tous les conseillers.

4. CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL ET AUX CONSEILLERS

Les dépenses pour les cadeaux de départ ou pour anciennetés de service de huit membres du personnel communal et du Conseil communal trouvent l'approbation de tous les conseillers communaux. Le conseiller Lou Linster aurait préféré une décision préalable à l'attribution des cadeaux.

5. AVENANT À LA CONVENTION EMERA

La société Foncière Roy René / EMERA a fait une demande de prorogation du délai de trois mois à six mois en ce qui concerne

la signature de l'acte notarié en vue de la concession d'un droit de superficie. La société demandeuse voudra retravailler certaines dispositions architecturales du projet « Geierbiert ».

Le conseiller Patrick Calmus espère qu'il s'agit d'une prorogation unique.

L'avenant est approuvé à l'unanimité par tous les conseillers.

6. RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE (TERRAIN BRUCK)

Sur recommandation de la conseillère juridique communale, le Collège des bourgmestre et échevins sollicite du nouveau Conseil communal une actualisation de l'autorisation d'ester en justice afin de continuer la défense des droits de la commune dans un litige concernant un terrain.

L'autorisation est accordée à l'unanimité.

7A. BUDGET RECTIFIÉ 2017, DISCUSSION ET APPROBATION

7B. BUDGET 2018, DISCUSSION ET APPROBATION

A titre de préliminaire la bourgmestre Diane Bisenius-Feipel redresse un chiffre erroné communiqué lors de la séance précédente. La dette communale par tête d'habitant s'élève à 5.257 €.

Le conseiller Patrick Calmus demande des précisions sur les recettes de l'ordre de 2.124.712 € obtenues pour la nouvelle école / Maison Relais, sur les subventions au fond de logement, ainsi que sur une dépense de 80.000 € concernant la révision des installations électriques de l'école.

Le conseiller Raphaël Gindt propose d'ajouter un complément au filet de sécurité du terrain des sports de la « Schwéngsweid ».

Le conseiller Lou Linster salue une série des projets du Collège des bourgmestre et échevins, mais critique l'augmentation des frais du PAG à 200.000 €. Il déplore l'absence d'un concept pour l'instauration du stationnement résidentiel. Il critique la façon d'agir du Collège des bourgmestre et échevins lors de l'achat du terrain du chalet paroissial. Il cherche en vain des investissements dans le domaine de la construction de logements sociaux. Il propose l'acquisition de terrains agricoles pour les convertir en terrains constructibles.

Le conseiller Jean-Pierre Roemen espère un progrès rapide dans la refonte du site internet communal. Il aurait préféré une élaboration du projet « Shared Space » avec les habitants. Il demande des informations sur l'augmentation des frais en relation avec menues dépenses pour manifestations.

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel répond aux questions qui ont été posées. Les frais pour la révision des installations

électriques ne concernent pas exclusivement l'école, mais aussi d'autres bâtiments communaux. Une décision définitive est à prendre en ce qui concerne le filet de sécurité du terrain des sports sur la « Schwéngsweed ».

L'acquisition de terrains agricoles est très difficile. Les agriculteurs eux-mêmes sont à la recherche de terrains. L'acquisition de logements sociaux est prévue au sein du budget. L'aménagement d'un « Shared Space » sur la place du Lavoir est envisagée mais les plans restent à finaliser. Un centre de la localité accueillant et convivial devra être réalisé.

Le stationnement résidentiel et l'engagement de l'agent municipal sont consignés au budget. Les préparations ont été réalisées. Le concept définitif sera à élaborer avec les commissions consultatives. Le plan d'aménagement général (PAG) a été élaboré au cours des années passées et se trouve en sa phase finale.

Concernant l'augmentation des menues dépenses pour réceptions la bourgmestre indique l'augmentation des activités comme la kermesse avec la location d'une tente, l'acquisition d'un conteneur, de tables et de bancs, ainsi que la nouvelle formule pour la fête des seniors. Le nombre de participants reste incertain, mais le paiement des frais devra être garanti.

L'échevin Jean-Paul Sunnen salue le principe de la discussion au sein du Conseil communal. Il fait toutefois remarquer qu'il n'est pas possible de changer le monde dans les huit semaines qui succèdent aux élections.

Il souligne que le projet du stationnement résidentiel assorti d'un agent municipal trouvera sa décision au cours de l'année. Le Collège des bourgmestre et échevins devra faire preuve d'activités à un rythme soutenu en ce qui concerne l'acquisition de terrains. Par contre, il met en évidence le grand nombre de projets actuellement en cours qui engagent de grandes dépenses. Le Collège des bourgmestre et échevins devra progresser avec prudence.

Le budget rectifié 2017 est approuvé unanimement par tous les conseillers.

Le budget 2018 est approuvé avec les voix des conseillers Bisenius-Feipel, Berend, Sunnen, Gindt, contre les voix des conseillers Calmus, Roemen, Linster.

8. PERTE DE CAISSE POUR MADAME LA RECEVEUSE

La dernière décision concernant l'indemnité de perte de caisse date de l'année 1973. La tâche du receveur était jadis fixée à 60%.

De nos jours la receveuse travaille à temps plein. Le Collège des bourgmestre et échevins propose de se rallier à la circulaire du Ministre de l'Intérieur et d'adapter l'indemnité de perte de caisse au niveau actuel.

La nouvelle indemnité est proposée à 59,90 € nombre indice 100, donc à 472,75 € au nombre indice actuel de 794,54 points.

Tous les conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité.

9. MOTIONS DES CONSEILLERS

Le conseiller Jean-Pierre Roemen demande de suivre minutieusement la procédure d'expropriation des terrains près de l'ancien passage à niveau « um Schass ». La construction d'un passage souterrain sous la ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange a naguère été empêchée par l'indisponibilité de certains terrains. L'utilité publique justifie l'ouverture d'une procédure d'expropriation.

La construction d'un passage souterrain risque de causer des avantages, mais aussi des désavantages pour la localité de Leudelange, si le projet d'un dépôt national d'hydrocarbures entre Merl et Leudelange serait finalement réalisé.

L'échevin Jean-Paul Sunnen retient qu'un passage sous la ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange, en direction de la rue des Celtes, sera certainement intéressant pour les habitants de Leudelange. Les habitants du quartier de Merl par contre apercevront le trafic comme une nuisance. Il ne voit pas que cette construction onéreuse sera réalisée dans l'unique intérêt des habitants de Leudelange. En cas de réalisation du passage, il serait également sollicité pour le trafic desservant les réservoirs d'hydrocarbures. Cette situation impliquerait pour Leudelange une croissance significative du trafic de poids-lourds à l'intérieur de la localité.

Tous les conseillers sont d'accord de suivre minutieusement la procédure d'expropriation des terrains en vue de la construction du passage souterrain.

10. CORRESPONDANCE ET QUESTIONS DES CONSEILLERS

Le conseiller Lou Linster informe sur une poubelle dans une anse près du CR 178 où de grandes quantités d'ordures sont illicitement déposées.

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel analyse les différentes solutions. Elles n'apporteront aucune amélioration si le comportement des consommateurs ne changera pas.

Le conseiller Patrick Calmus informe sur les problèmes concernant les conteneurs à papier surchargés.